

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37

Association

27 rue d'Amboise
37150 LA CROIX-EN-TOURAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice d'une durée de 9 mois clos le 31 décembre 2025

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37

Association
27 rue d'Amboise
37150 LA CROIX-EN-TOURAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice d'une durée de 9 mois clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37 relatifs à l'exercice d'une durée de 9 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 10 mars 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 31 août 2026

Le commissaire aux comptes

AUDITEOM

David PROUST

✓ Certifié par  youtrust

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/03/2025 au 31/12/2025 (10 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances					
Charges constatées d'avance	278		278		278
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	277 684		277 684		277 684
TOTAL (III)	277 962		277 962		277 962
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	277 962		277 962		277 962

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/03/2025 au 31/12/2025 (10 mois)	Néant	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	101 720		101 720
Situation nette (sous total)	101 720		101 720
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	101 720		101 720
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	118 359		118 359
TOTAL (II)	118 359		118 359
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 115		28 115
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	3 259		3 259
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	26 510		26 510
TOTAL (IV)	57 884		57 884
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	277 962		277 962
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	du 01/03/2025 au 31/12/2025 (10 mois)	Néant	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	du 01/03/2025 au 31/12/2025 (10 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	323 511		323 511	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1		1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	323 511		323 511	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	83 336		83 336	N/S
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	450		450	N/S
Salaires et traitements	15 880		15 880	N/S
Cotisations sociales	3 761		3 761	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	118 359		118 359	N/S
Autres charges	5		5	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	221 791		221 791	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	101 720		101 720	N/S
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)				

	du 01/03/2025 au 31/12/2025 (10 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	101 720		101 720	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	323 511		323 511	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	221 791		221 791	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	101 720		101 720	N/S
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Association ANC2022 06**MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37****ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/03/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule**

L'association a pour but d'améliorer l'accès aux soins en santé mentale sur le département de l'Indre-et-Loire.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 10 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'association qui a été déclarée le 10 mars 2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 277 962,46 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 101 720,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/05/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les règlements de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 et n°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces règlements ont notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association.

Le cas échéant, les impacts liés à la première application de ces règlements ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/03/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2022-06, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/03/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	278	278	
TOTAL	278	278	

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/03/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués
4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF
4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice			101 720		101 720
Dont générosité du public					
Situation nette			101 720		101 720
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL			101 720		101 720
TOTAL dont générosité du public					

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/03/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués
4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)
4.2 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Les fonds dédiés comptabilisés pour 118 358.50E correspondent à des subventions perçues en 2025 dont la consommation est reportée à 2026.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation		118 359				118 359	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		118 359				118 359	

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	28 115	28 115		
Dettes fiscales & sociales	3 259	3 259		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	26 510	26 510		
TOTAL	57 884	57 884		

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/03/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.4 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	28 115
Dettes fiscales & sociales	3 259
Autres dettes	26 510
TOTAL	57 884

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/03/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**5 - Notes sur le compte de résultat****5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés**

Au cours de l'exercice 2025, l'association a perçu des subventions de l'ARS à hauteur de 290 021.00 E.

A la clôture, la somme de 118 358.50 a été comptabilisée en fonds dédiés pour l'exercice 2025, pour des actions qui seront menées au cours de l'année 2026 (notamment dans le déploiement du modèle dans le département de l'Indre).

MEDECINE GENERALE ET PSYCHIATRIE 37
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/03/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	1	
TOTAL	1	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1 800 E.